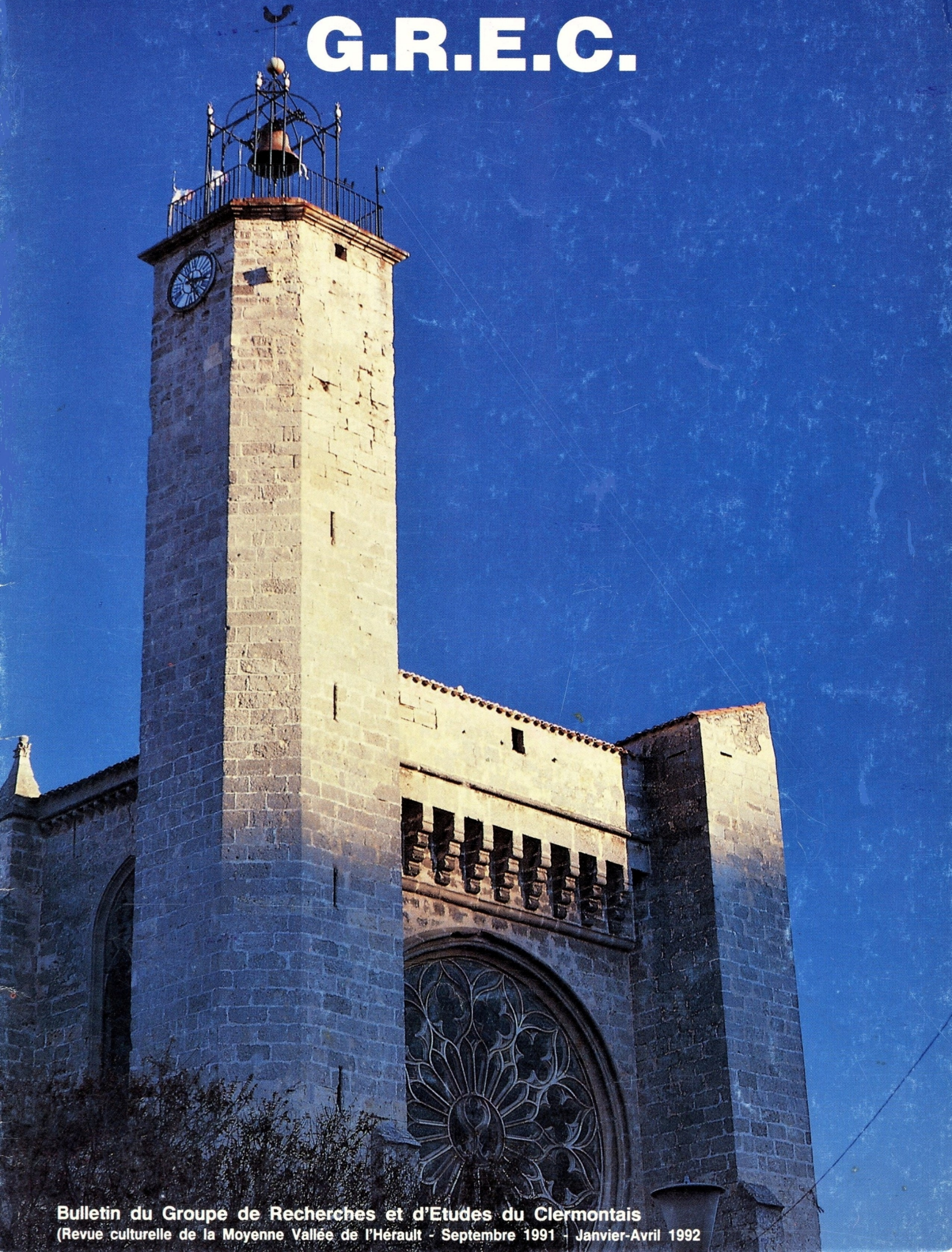


G.R.E.C.



Du **FISCUS** de **ROQUE CERVIERE** à la **LIEUDE** de **MALAVIEILLE**

Comme dans un procès, l'instruction de l'affaire **Roque Cervière** dont il a été question dans ce Bulletin (n° 56-57, 1990-1991, p. 41-46) est en partie à reprendre car entre temps de nouveaux éléments d'appréciation ont été reconnus sur le plan toponymique et archéologique.

En effet l'étude plus approfondie des noms de lieux languedociens du type *Le Fesc*, qui remontent au mot latin *fiscus*, associé dans les textes à **Roque Cervière** (*fiscus de Roca Cerveria*), montre que l'interprétation proposée par M. F.R. Hamlin (*NLDH*, 153-154), à savoir que "*fesc* semble avoir possédé le sens de *poste de contrôle, péage*, plutôt que de domaine appartenant au roi, à l'Eglise", est justifiée dans plusieurs cas concrets examinés non seulement dans le département de l'Hérault, mais aussi dans l'Ardèche, l'Aveyron, le Gard, la Lozère et le Tarn.

C'est ainsi par exemple que dans un texte de l'an 1037 (*HGL V*, c. 248) il est question dans l'Albigeois d'une église jusqu'à ce jour non identifiée, *ecclesia Sancti Saturnini qui vocatur Fiscus*, mentionnée après le nom de lieu *Magni Loci* : il ne peut s'agir que de St-Sernin-lès-Mailloc (cne de Cagnac, Tarn). Or, cette église est située sur un ancien chemin menant d'Albi à Monestiès en passant par Combefa, où les archevêques possédaient un château, et il est probable qu'un péage était perçu en ce lieu élevé, placé sur une crête dominant la vallée de la Vère et d'où l'on pouvait surveiller l'endroit où le chemin d'Albi se rattachait à une grande voie médiévale appelée *le Chemin Toulze* qui menait directement de Toulouse à Rodez par Saint-Sulpice-la-Pointe, sur le Tarn, Villeneuve-sur-Vère, Monestiès sur le Cérrou et le Pont-de-Cirou sur le Viaur, comme on le voit sur la *Carte Géographique des Postes*, dressée en 1632 par Michel Ta-

vernier (cf. mon essai sur *Une voie ancienne de Toulouse à Rodez* dans *Annales Fac. Lettres Toulouse*, 1961, Pallas X, 97-107).

D'autre part, l'identification récente à Savignac (cne de Saint-Affrique, Aveyron) d'une ruine rectangulaire (11 m sur 6) qui semble avoir été un poste fortifié de péage, relevant du comte de Rodez, et qualifié indirectement de *fiscus* dans un texte de l'an 934 (*HGL V*, c. 163), permet de mieux comprendre pourquoi *La Tourelle* de **Nébian**, qui présente une structure analogue et qui est pareillement située au-dessus de deux chemins relativement importants, peut être, elle aussi, considérée non pas comme un château véritable, qui aurait été nommé dans ce cas *castellum* ou *castrum*, mais comme une simple tour abritant un poste de garde chargé de prélever la taxe exigée en ce lieu.

Il ne saurait être question non plus, comme je l'ai fait par erreur, de supposer que *La Tourelle* de **Nébian** était le siège primitif de la viguerie carolingienne de même nom puisque le texte de 940 précise que le fisc de **Roque Cervière** relevait de la viguerie biterroise de **Cabrières** : *in comitatu Biterrensi in vicaria Caprariense ecclesiam Sancti Baudilii cum ipso fisco*.

De telle sorte que non seulement l'interprétation du mot *fiscus*, mais aussi la localisation même de *Roca Cerveria* doivent être radicalement révisées comme suit :

a) il est certain que ce fisc était une dépendance de l'église Saint-Baudile, de **Lieuran-Cabrières**, église qui n'avait pas été identifiée à cette date.

b) il est certain aussi que le mot *fisc* ne désignait pas un château et encore moins le siège d'une viguerie.



Le Castélas de **Malavielle** (cliché Michel Descossy).

c) il est certain enfin que le lieu de *Roque Cervière* n'a jamais été formellement enregistré dans le territoire de **Nébian**, comme le confirme un texte du Cartulaire des Guillem (p. 720), daté de 1160, qui précise les limites de la seigneurie, particulièrement en direction du sud, jusqu'au "chemin de la Dourbie qui mène à **Clermont**" (*camino de Dorbia, quo itur ad Clarum Montem*).

Il me semble donc à présent probable que le lieu nommé *Roque Cervière* était la hauteur même sur laquelle se dressent encore les ruines de l'église *Saint-Baudile* et que le fisc, c'est-à-dire le poste de péage, y était installé.

Cette nouvelle hypothèse, qui annule et remplace les précédentes, non seulement tient compte des trois constatations qui viennent d'être énoncées, mais s'appuie en outre sur un autre élément d'appréciation qui n'avait pas été encore mis en lumière.

En effet, comme l'indique M. Hamlin (*NLDH*, 163 et 339), l'église *Saint-Baudile* - dont nous avons vu qu'elle avait été donnée en 970 à l'abbaye d'**Aniane** par l'évêque de Béziers, puis accaparée par le seigneur de **Nébian** qui la restitua en 1109 - est appelée en 1323 *Saint-Baudile de Furchis*. Or le mot "fourches" peut signifier, soit, comme l'indique M. Hamlin "carrefour", soit, comme je le penserais plutôt en me fondant sur de nombreux exemples aveyronnais et lozériens, "fourches patibulaires". C'est pourquoi il me semble finalement probable que le péage de *Roque Cervière* était situé près de l'église, c'est-à-dire en un lieu, où, suivant l'une et l'autre interprétation, étaient dressés, à un carrefour de routes, ces insignes de juridiction que sont les fourches servant aux exécutions. Dans le cas précis, la hauteur de *Saint-Baudile*, dont le nom primitif était donc *Roque Cervière*, se trouvait placée au croisement du chemin reliant les deux vigueries de **Nébian** et de **Cabrières** avec celui qui par la vallée de la Dourbie menait à **Clermont**.

Par ailleurs, le fait que le fisc de *Roque Cervière* ait été établi antérieurement à l'an 970 sur les limites du Biterrois et du Lodévois confirme les observations présentées par Paul Lebel dans le travail cité par M. Hamlin à propos du nom de lieu *Le Fesc* : "nous croyons qu'à l'époque mérovingienne *fiscus* était un poste de douane affermé par le roi et installé à une frontière de pagus : c'est ce que les continuations toponymiques de ce terme tendent à prouver".

Quant à *La Tourelle* de **Nébian**, qui, selon notre nouvelle hypothèse, n'aurait rien à voir avec *Roque Cervière*, elle serait peut-être ce que le texte de 1160, cité plus haut, appelle une *municio*, c'est-à-dire une fortification secondaire dépendant du château de **Nébian**, ainsi que l'indique la formule employée par son seigneur lorsqu'il rend hommage à son suzerain de **Montpellier** : *Montispessulani domino hominum fidelitatem et sacramentum castris et municionum*. Dans ce cas il s'agirait d'une tour de surveillance, destinée à garder les accès sud du territoire et placée en un lieu stratégique au-dessus des deux routes de **Cabrières** et de **Clermont**. Elle aurait été bâtie après 1109, date à laquelle le seigneur de **Nébian** renonça à *Roque Cervière* et aux ressources de son fisc. Seules des fouilles archéologiques permettront de transformer ce conditionnel en indicatif.

Telle est la problématique du *fiscus de Roca Cerveria* et tels sont les dédales imprévisibles auxquels conduit la recherche scientifique lorsqu'elle est confrontée à des problèmes complexes que l'on ne saurait résoudre par des conclusions prématurées. Dont acte.

Sans changer de sujet et toujours dans le cadre de la même recherche des traces toponymiques et archéologiques laissées par les péages médiévaux, notons que dans l'étude

de Paul Lebel, citée par M. Hamlin et que j'ai pu consulter grâce à l'amabilité de M^{me} M. Mulon, conservateur en chef des Archives de France, qui m'avait déjà aidé à retrouver le texte de 970, il est question d'un autre type de nom de lieu que l'on rencontre à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de *Saint-Baudile*, sur la même limite des évêchés de **Béziers** et de **Lodève**. Il s'agit du hameau de *La Lieude* (cne de **Mérifons**) dont M. Hamlin a justement noté (*NLDH*, 210) qu'il s'appelait *La Leude* au XVIII^e siècle et qu'il signifie lui aussi "péage". Comme l'observait Paul Lebel, "dans la plus grande partie du Midi le péage s'appelait *leuda*. Le Dictionnaire Topographique de l'Aude recense plus de 40 anciens lieux dits *La Leude* où l'on percevait une taxe sur les marchandises". De fait, le toponyme *La Lieude* est implanté sur la limite des diocèses, c'est-à-dire des anciens *pagi*, et la fortification chargée d'appuyer les agents du fisc dans l'exercice de leur fonction était très probablement - bien que manquent des textes formels - le château de **Malavieille** alias *Le Castélas* qui domine un ancien chemin reliant la viguerie carolingienne de **Salasc**, en Lodévois, à celle de **Lunas**, en Biterrois : cette dernière viguerie étant mentionnée en 975 dans le Livre Noir de Béziers (p. 37) : *in vicaria Lunatense... in villa quam vocant Montolius*.

Le nom de **Malavieille** est rattaché, très justement encore, par M. Hamlin (*NLDH*, 221) à la légende populaire d'une sorcière maléfique à laquelle est attribuée par ailleurs l'existence de certains vestiges archéologiques, par exemple, en Lozère, de tumulus protohistoriques : cf. l'étude que j'ai consacrée au lieu-dit *Vieilles Mortes*, étude qui est citée par M. Hamlin (*NLDH*, 412).

Ce toponyme *Malavieille* se retrouve dans l'Hérault, à 40 km environ au sud-est de **Mérifons**, dans la commune de **Bouzigues**, où un ancien tas de pierres, qui a aujourd'hui malheureusement disparu, mais qui a laissé son nom au lieu-dit *Le Clap* (*NLDH*, 104), était nommé vers 1132 dans le Cartulaire des Guilhem (p. 150) *Claperium Male Vetule*. Ce clapier ou clapas non seulement occupait une position géographique intéressante puisqu'il était placé sur les limites des diocèses de **Maguelone** et d'**Agde**, mais aussi sur une grande voie nommée *Chemin des Pèlerins* ou *Cami Roumiou* qui menait, comme le précise le texte, du Pont de **Lunel**, sur le Vidourle, jusqu'en **Agadois**, en passant par le Pont de **Castelnau-le-Lez** : *publica via que Caminus Peregrinorum vocatur... a ponte Fiscali Viturli fluvii usque ad pontem Castellis Novi, et a ponte Castellis Novi usque ad Claperium Male Vetule*.

Après avoir remarqué au passage que le pont sur le Vidourle, qui marquait la limite entre le Nîmois et le Maguelonais, est qualifié de "fiscal", notons que le *Chemin des Pèlerins*, qui menait soit vers l'est à Rome, soit vers l'ouest à Saint-Jacques de Compostelle, constituait une ligne de démarcation importante, partageant l'ancien *pagus* de **Maguelone** - attesté dès le VIII^e siècle et dont le chef-lieu temporel était au IX^e siècle l'antique fortification de **Substantion** - en deux parties distinctes : au nord, *super caminum*, le domaine du château de Montferrand, au sud, *subtus caminum*, celui du seigneur de **Mauguio**.

Comme il était d'usage, nous l'avons vu, d'installer un péage de préférence sur les limites d'un *pagus* et sur un grand chemin, il est possible que le *Clapier* de **Malavieille**, tout comme le pont sur le Vidourle, ait été lui aussi "fiscal". L'identité des noms (*Male Vieille*) et l'identité des situations, à **Bouzigues** et à **Mérifons**, sont en tout cas frappantes : faut-il en conclure qu'en ces temps anciens le *fisc* était considéré comme une invention diabolique ?

André Soutou